



CONNAÎTRE LE PROFIL TOXICOLOGIQUE DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES

La classification et l'étiquetage des produits chimiques a évolué avec le **règlement 1272/2008**, communément appelé **règlement CLP**. L'étiquette est la première source d'information concernant le profil toxicologique des produits. Rédigée selon un cadre réglementaire strict, elle comporte toutes les informations nécessaires à la bonne utilisation du produit.



AMM

Chaque spécialité commerciale correspond à un numéro d'autorisation de mise sur le marché (AMM) qui figure sur l'emballage. La réglementation limite l'application des produits phytopharmaceutiques aux seuls usages pour lesquels ils sont homologués.

PICTOGRAMME ET MENTION DE DANGER (PHRASE H)

Les mentions de danger indiquent la nature du danger que constitue la préparation. Représentées par la lettre H suivies de 3 chiffres caractérisant le type de danger (2 = physique, 3 = santé, 4 = environnement).

Par exemple H319 provoque une sévère irritation des yeux.

Pictogrammes de danger	Mentions d'avertissement	Mentions de danger H	Libellés	
	Danger	H301	Toxique en cas d'ingestion	
		H311	Toxique par contact cutané	
		H331	Toxique par inhalation	
	Attention	H302	Nocif en cas d'ingestion	
		H312	Nocif par contact cutané	
		H332	Nocif par inhalation	
	Danger	H350	C M R 1 A	Peut provoquer le cancer
	Danger	H340		Peut induire des anomalies génétiques
	Toxique pour la reproduction	H360		Peut nuire à la fertilité ou au fœtus
	Danger	H350i	CMR 1B	Peut provoquer le cancer par inhalation
	Danger	H304		Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
	Attention	H341	C	Susceptible d'induire des anomalies génétiques
		H351	M	Susceptible de provoquer le cancer
		H361d	R	Susceptible de nuire au fœtus
H361f		2	Susceptible de nuire à la fertilité	
H371			Risque présumé d'effets graves pour les organes	
H373		Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée		



	Danger	H318	Provoque des lésions oculaires graves
	Attention	H315	Provoque une irritation cutanée
		H317	Peut provoquer une allergie cutanée
		H319	Provoque une sévère irritation des yeux
		H335	Peut irriter les voies respiratoires
		H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
	Attention	H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
		H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
	Pas de mention	H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Pas de mention	Pas de mention	H362	Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel
		H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

CMR

Le terme CMR est issu de la réglementation sur la prévention des risques chimiques. Certains agents chimiques, dont les produits phytosanitaires ont, à moyen ou long terme, des effets cancérogènes (C), mutagènes (M) ou toxiques pour la reproduction (réprotoxiques : R). Ils sont dénommés agents CMR. **Il est indispensable de les repérer, c'est-à-dire de faire l'inventaire des produits utilisés et des situations de travail pouvant donner lieu à des expositions.** Pour identifier un produit CMR, il faut trouver sur l'étiquette :



- ✓ Le pictogramme
- ✓ Et une mention d'avertissement (danger ou attention)
- ✓ Et des phrases de mention de danger H bien précises : H350, H351, H340, H341, H360, H361

	Cancérogène	Mutagène	Reprotoxique
Catégorie 1A : Effets CMR avérés pour l'homme	DANGER H350 : Peut provoquer le cancer	DANGER H340 : Peut induire des anomalies génétiques	DANGER H360 : Peut nuire à la fertilité ou au foetus Déclinaison possible : H360F / H360D / H360DF / H360Fd / H360Df
Catégorie 1B : Effets CMR avérés pour les animaux et forte présomption pour l'homme	H350i : Peut provoquer le cancer par inhalation		
Catégorie 2 : Effets CMR présumés pour l'homme	ATTENTION H351 : Susceptible de provoquer le cancer	ATTENTION H341 : Susceptible d'induire des anomalies génétiques	ATTENTION H361 : Susceptible de nuire à la fertilité ou au foetus Déclinaison possible : H360f / H361d / H361fd
Catégorie supplémentaires : Effets sur ou via l'allaitement			PAS DE PICTOGRAMME Toxique pour la reproduction H362 : Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

Phrases de danger et CMR ©INMA

CONSEILS DE PRUDENCE

L'étiquette du produit chimique comporte des conseils de prudence pertinents : c'est la phrase P, une phrase qui décrit les mesures recommandées qu'il y a lieu de prendre pour réduire au minimum ou prévenir les effets néfastes découlant de l'exposition à une substance ou à un mélange dangereux en raison de son utilisation ou de son élimination.

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS)

La fiche de données de sécurité (FDS) permet d'accéder à une information complète et concise sur les dangers des substances et des mélanges utilisés dans vos produits. Elle détaille notamment les mesures à prendre pour les manipuler, précise leur classification et leur étiquetage. Elles sont disponibles sur le site <https://www.quickfds.com> ou <https://www.phytodata.com>.



Réglementation employeurs

L'employeur est dans l'obligation de détenir l'ensemble des fiches FDS de tous les produits utilisés sur site et de les mettre à disposition de ses employés.
N'hésitez pas à la demander à votre distributeur qui a l'obligation de vous la fournir gratuitement.